



OLIVIER DÉNOÛE
Secrétaire
général exécutif,
LPO France

“ La RSE devrait faire partie de l’ADN des associations ”

Le statut et l’objet social des associations, quel que soit le secteur d’activité, les obligent à se préoccuper des enjeux de responsabilité sociale et environnementale. Toutefois, si le monde associatif se préoccupe de ces questions pour les autres en accompagnant souvent les organisations à améliorer leurs pratiques, sont-elles réellement exemplaires s’agissant de leur propre fonctionnement ?

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), principale association française de défense de la biodiversité, est aussi concernée par ce questionnement. En tant qu’acteur majeur de la protection de l’environnement, comment notre association veille-t-elle à limiter son empreinte négative sur celui-ci ? En tant que structure de grande ampleur avec plus de 650 salariés, la LPO se préoccupe-t-elle concrètement des questions sociales qui la traversent ?

Si la réponse nous semble être évidemment affirmative, la formalisation d’une démarche RSE structurée en 2015 et fondée sur des pratiques déjà bien ancrées au sein de l’association a montré que nous avons aussi à progresser sur ces questions. Et qu’au-delà de notre souhait d’afficher des indicateurs de qualité sur les différents items retenus dans cette démarche, il était aussi question de notre crédibilité, de notre légitimité à porter des recommandations auprès de partenaires sur leurs propres pratiques.

Afin de bien marquer l’intention de l’association de disposer d’une démarche RSE

à la hauteur de ses ambitions, le conseil d’administration de la LPO a intégré dans son plan stratégique 2023-2027 un volet RSE conséquent au sein de l’axe résonnant comme un défi : la LPO exemplaire. Cet affichage a pour objectif d’obliger l’association et chacun de ses membres à se préoccuper concrètement de leur responsabilité sociale et environnementale au regard de leurs pratiques.

D’abord sur le volet sociétal, où nous développerons des politiques ambitieuses sur l’achat durable, sur la réduction de notre impact sur le climat et la biodiversité, ou encore sur notre politique de mobilité. Nous afficherons haut et fort la lutte contre toutes les formes de discrimination comme une valeur fondamentale de la LPO.

L’exemplarité, c’est aussi d’accompagner chacune et chacun de nos salariés, quel que soit son poste, dans la connaissance de la biodiversité, de permettre à chacun de

faire vivre l’esprit associatif, qui est un trésor. Nous porterons sur la qualité de vie au travail une attention constante et soutiendrons les initiatives des salariés en ce sens.

Telles sont les principales orientations de la démarche RSE de la LPO inscrites dans son nouveau plan stratégique. À nous de la faire vivre !

À l’instar de nombreuses associations environnementales, la LPO n’a de cesse de fustiger à juste titre le *greenwashing*¹ pratiqué par certaines entreprises qui souhaitent ainsi montrer patte blanche et s’appuyer sur un nouveau levier de marketing auprès de leur clientèle. Il ne faudrait pas que le monde associatif, supposé porter haut et fort les valeurs promues par une démarche RSE, utilise les mêmes ressorts que ces entreprises en affichant des intentions sociales et environnementales sans se donner les moyens de changer réellement des pratiques toujours imparfaites. Il nous faut donc rester modestes tout en étant ambitieux, pour que nos intentions affichées se traduisent concrètement par des bienfaits en faveur de l’environnement et des femmes et hommes qui œuvrent au sein de nos associations. ■

PAROLE D’ACTEURS

LA RSO EN PRATIQUE

Deux associations prennent la parole pour expliquer concrètement leur démarche RSO et les conséquences bénéfiques qui en résultent.

1. En français, « écoblanchiment ».

